

BTS

Aménagements Paysagers

Niveau 5
Apprentissage

Objectifs professionnels de la formation :

- Organise et encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable.
- Contribue à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service (collectivités) dans une démarche éco-responsable.
- Contribue à la gestion technico-économique.
- Participe à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation.
- Est amené à communiquer sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Programme :

Modules d'enseignements généraux :

- Organisation économique, sociale et juridique
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante (anglais)
- Éducation physique et sportive

Modules d'enseignements professionnels :

- Traitement des données informatiques
- Technologies de l'information et du multimédia
- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique de chantiers
- Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- Module d'initiative locale

Moyens et méthodes pédagogiques

Visites de fournisseurs et chantiers, Apprentissage Par Problème, Projets sur thématiques, Travaux de groupe, Echanges réciproques de savoir, Pratique en centre et en stage.

Débouchés et poursuite d'études :

Débouchés professionnels :

- chef d'équipe
- chef de chantier
- conducteur de travaux espaces verts
- technicien supérieur
- responsable des aménagements paysagers
- bureaux d'études

Poursuite d'études :

- CS conception en aménagement paysager
- CS constructions paysagères
- Licence pro en aménagement paysager soit en conception, soit en gestion ou entretien- Ecole d'architecture du paysage
- Ecole d'ingénieurs spécialisée dans le paysage

Modalités d'évaluation

La formation s'organise en Contrôle en Cours de Formation (CCF) comptant pour 50% de l'évaluation finale et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT) comptant pour 50% de l'évaluation finale.

Conditions d'admission :

Le BTSA aménagements paysagers est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : baccalauréat professionnel aménagements paysagers, bac STAV, bac S ou autre.

Durée de la formation : 2 ans

Délais d'accès : Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

Accessibilité :

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Tarifs de la formation :

Pour 12 mois : 8400 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Sites de formation :

Caen
Coulagne
Lesquin
Reims-Thillois